

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

28

Nombre de votants :

28

**Date de convocation :
15 septembre 2017**

**Date d'affichage :
28 septembre 2017**

L'AN deux mille dix-sept, le **21 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 15 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET (à partir de la question n° 19), CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY (jusqu'à la question n° 31), Mmes MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU (à partir de la question n° 7), Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER (à partir de la question n° 10).

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA jusqu'à la question n° 18

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
absent à partir de la question n° 32

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacque DIOGON

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 6

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente jusqu'à la question n° 9

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170921-DELIB170902-BF
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2017**

QUESTION N° 2

OBJET : Budget assainissement : décision modificative n° 1

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 7 Septembre 2017.

Il s'agit de la 1^{ème} décision modificative de l'année portant sur le budget annexe de l'assainissement. Elle impacte les 2 sections.

En fonctionnement, les crédits ouverts concernent notamment la régularisation d'une écriture de reprise de provision passée en 2015 ; la contrepassation de cette écriture apparait aussi en recette d'investissement (30 490€) afin d'annuler un mandatement opéré sur l'exercice 2015. Il est également nécessaire de prévoir une accréditation prévisionnelle de 15 000€ pour la quote-part d'assistance à maîtrise d'ouvrage décidée pour la mise en place du nouveau contrat de délégation de service public (DSP).

En investissement, suite à l'appel d'offres concernant les travaux de réseaux de l'avenue de Châtel, il convient d'augmenter les crédits prévus pour cette opération à hauteur de 360 000€. Cela entraine parallèlement un ajustement des crédits ouverts liés à la récupération de la TVA auprès du fermier. En recettes, il est également procédé à l'inscription des subventions obtenues auprès de l'agence de l'eau.

Les modifications de crédits envisagées se présentent comme suit :

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
nature	LC	montant	nature	LC	montant
618	18536	+15 000	70611	9486	+10 000
6541	14511	-2 000			
6215	9481	-3 000			
6815	18537	+30 490	7815	16526	+30 490
TOTAL		+40 490	TOTAL		+40 490

Dépenses investissement			Recettes investissement		
nature	LC	montant	nature	LC	montant
2315	17531	+360 000	13111	14514	+277 390
2762	9487	+7 880	2762	7458	+60 000
2762	8469	+60 000	2315	8468	+60 000
2315	9489	+7 880	2762	9488	+7 880
			1582	18538	+30 490
TOTAL		+435 760	TOTAL		+435 760

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la décision modificative n°1 telle que décrite ci-dessus.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 21 septembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL